



Le 04 octobre 2023, se déroulait le 3<sup>ème</sup> Conseil Général (CG) de l'année à la salle des Epancheurs. 32 représentants de partis ainsi qu'un citoyen étaient présents.

Après l'allocution de la présidente et l'approbation du procès-verbal du CG du 14 juin, le règlement de la crèche Bidibule et sa révision partielle ont été acceptés à l'unanimité.

Quatre positions du Conseil Municipal (CM) et décisions du Conseil Général (CG) sur des motions étaient aussi à l'ordre du jour. Deux motions sont passées sans trop de débats et remerciements au CM. La motion sur la révision du Règlement du Conseil Général a été quant à elle retirée par son motionnaire.

La position CM et décision du CG sur la motion « Donner à La Neuveville les moyens d'investir concrètement dans des projets durables » a par contre donné lieu à quelques débats. Le CM proposait de refuser la motion car le sujet était déjà traité. Le motionnaire quant à lui voulait simplement s'assurer qu'un cadre légal soit mis en place rapidement. Après votation, la motion est refusée mais le sujet sur le contracting sera repris lors du prochain Conseil Général le 07 décembre.

Une dernière position CM et décision CG sur un postulat pour rendre St-Joux plus accessible aux personnes à mobilité réduite, aux seniors et aux personnes en situation de handicap est passée à l'unanimité. Elle sera réalisée à la plage plutôt qu'à St-Joux si l'on en croit la position du CM.

Après des réponses à des interpellations et un rapport à un postulat, trois nouvelles motions ainsi que trois postulats ont été déposés. Pour Forum, Alain Guillaume et Christophe Nicolet déposent un postulat concernant le parcage à St- Joux et lors des questions simples Sanda Ohra aborde le règlement OECUREN, en vue d'ajouter une subvention au règlement en cas de changement de gros appareil électro-ménager.

Cette séance du Conseil Général se termine par les communications et une invitation à l'apéritif au restaurant Mille-Or.

Pour Forum  
Stéphanie von Dach  
#icibatmoncoeur